



Détails sur la fiche d'inscription

✪ Vous devez simplement remplir la feuille aux endroits appropriés.

- ✓ N'oubliez pas d'inscrire le numéro d'assurance maladie (**NAM**) de votre enfant et la date d'expiration de sa carte (ajuster la date si elle est expirée).
- ✓ N'oubliez pas d'inscrire le numéro d'assurance sociale (**NAS**) du parent payeur. Sans ce dernier, il n'est pas possible d'émettre des relevés fiscaux.
- ✓ N'oubliez pas de remplir le verso de la fiche d'inscription et de signer à deux endroits distincts.

Important à retenir

- Tous les élèves du préscolaire 4 ans et 5 ans commencent plus tard et terminent plus tôt que les autres élèves du primaire.
- La période de dépannage est sans frais uniquement pour les élèves captifs.
Captifs : élève transporté selon l'horaire des élèves du primaire (Règle du CSSDN).
- Si vous utilisez la période du matin et la période du soir, vous devez également cocher la période de dépannage le matin et le soir.
- Si votre enfant est à temps complet (clientèle régulière), les périodes de dépannage sont incluses sans frais supplémentaires.

Mon enfant est en garde partagée (calendrier à venir)

- Pour utiliser le service de garde, les deux parents doivent remplir un formulaire d'inscription.
- Les deux parents doivent remplir et signer également le calendrier de garde partagée fourni par le service de garde.

Horaire du service de garde

✪ Tous les jours de classe, les journées pédagogiques ainsi que lors de la semaine de relâche :

Ouverture : 7 h

Fermeture : 18 h

✪ Le service de garde lors des journées pédagogiques du mois d'août est offert seulement aux élèves du préscolaire 5 ans et du premier cycle.

Aperçu des tarifs

Ces frais et ces tarifs sont sujets à changement, selon les décisions des membres du conseil d'établissement et conformément aux modalités prévues par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Tarifs actuels pour les périodes de garde :

Périodes	* Clientèle sporadique
AM (7 h à 8 h)	3 \$
Dépannage matin (8 h à 8 h 18)	1 \$ Pour les élèves qui n'ont pas droit au transport scolaire
MIDI (11 h 25 à 12 h 45)	4,25 \$
Préscolaire Dépannage soir (14 h 30 à 15 h 15)	1 \$ Pour les élèves qui n'ont pas droit au transport scolaire
PM (15 h 15 à 18 h)	6,75 \$

** Clientèle régulière
8,95 \$/jour

Journées pédagogiques
12,95 \$/jour + frais d'activité + transport (s'il y a lieu)

*Clientèle sporadique :

- Mon enfant fréquentera seulement à la période du midi à raison de 5 jours/semaine.
- Mon enfant fréquentera quelques jours/semaine.
- Mon enfant sera sur appel. Il sera important de nous aviser lorsqu'il sera présent.

**Clientèle régulière :

- Mon enfant sera inscrit pour un minimum de 2 périodes par jour

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Au plaisir,

Nathalie Amyot

Technicienne SDG

École de la Passerelle 418 834-2469 poste 64540

École Notre-Dame 418 834-2470 poste 64640

